

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2025



PRÉAMBULE	3
PARTIE 1 - CONTEXTE GÉNÉRAL	4
I. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL	4
II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL	5
III. INCERTITUDES LIÉES AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025	6
PARTIE 2 - RÉTROSPECTIVE DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE	8
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
A. <i>Les dépenses</i>	9
B. <i>Les recettes</i>	13
C. <i>Une épargne de gestion stabilisée</i>	17
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
III. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024	20
PARTIE 3 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	22
I. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT	22
A. <i>Les dépenses</i>	22
B. <i>Les recettes</i>	24
II. LES PERSPECTIVES EN INVESTISSEMENT	26
A. <i>Les principaux projets d'équipement</i>	26
B. <i>Le financement de l'investissement</i>	28
CONCLUSION	30

PRÉAMBULE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif et, pour que ce débat ait lieu, la Ville doit produire un rapport permettant aux membres du conseil municipal d'appréhender la situation et la stratégie financières de la commune.

Ce rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la gestion de la dette, et doit faire l'objet pour les communes de plus de 10 000 habitants d'une présentation de la structure des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail dans la collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une phase essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville et de débattre des perspectives à court et moyen-long terme. Il doit donc permettre à chacun des élus de la Ville et aux citoyens de disposer d'éléments et d'une base de discussion pour la détermination des principales orientations qui préfigureront le contenu du Budget Primitif 2025 et celui des exercices ultérieurs.

Comme les années précédentes, la complexité de la situation macroéconomique rend délicate l'élaboration de prévisions budgétaires. L'instabilité politique, et donc budgétaire, au plan national a accentué cette année la difficulté de cet exercice prospectif.

Le présent rapport va préciser dans ce cadre :

- le contexte économique général et son impact sur les collectivités territoriales,
- la situation financière de la Ville, avec une présentation rétrospective,
- les orientations budgétaires retenues par la Ville pour l'année 2025.

PARTIE 1 - CONTEXTE GÉNÉRAL

I. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Selon les données du Fonds Monétaire International (FMI) dans sa dernière mise à jour (janvier 2025) des « Perspectives de l'économie mondiale », la croissance mondiale devrait être de 3,3 % en 2025 et en 2026, ce qui constitue un niveau inférieur à la moyenne historique (3,7 % sur la période 2000/2019).

Le rapport du FMI précise que ses prévisions restent globalement identiques à celles faites au mois d'octobre 2024, « ce qui tient essentiellement au fait que la révision à la hausse des chiffres pour les Etats-Unis compense les révisions à la baisse opérées pour les autres grandes puissances économiques ».

De façon plus détaillée, ses estimations sont les suivantes :

**Projections de croissance
des Perspectives de
l'économie mondiale**

	ESTIMATION	PROJECTIONS	
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,2	4,2	4,3
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,2	5,1	5,1
Chine	4,8	4,6	4,5
Inde	6,5	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,2	2,2	2,4
Russie	3,8	1,4	1,2
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,5	2,7
Brésil	3,7	2,2	2,2
Mexique	1,8	1,4	2,0
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,6	3,9
Arabie saoudite	1,4	3,3	4,1
Afrique subsaharienne	3,8	4,2	4,2
Nigéria	3,1	3,2	3,0
Afrique du Sud	0,8	1,5	1,6
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,2	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,6	5,4

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2025.

Le FMI projette également un ralentissement de l'inflation globale au niveau mondial, à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026. Estimée au-delà de 2 % aux Etats-Unis, l'inflation devrait être plus modérée dans la zone Euro.

Les prix des produits de base énergétiques pourraient baisser de 2,6 % en 2025 en raison d'une diminution des cours du pétrole (due à la faiblesse de la demande chinoise) et d'une offre abondante en provenance des pays de l'OPEP. Contrairement à l'électricité orientée à la baisse, le prix du gaz serait, quant à lui, en hausse en raison de températures supérieures aux prévisions et de perturbations dans les approvisionnements. Les prix des produits de base hors combustibles devraient augmenter de 2,5 % du fait des mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté les grands producteurs.

Les taux directeurs des banques centrales devraient continuer de diminuer selon le FMI, avec toutefois des rythmes différents en fonction des perspectives de croissance et d'inflation de chaque pays.

II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

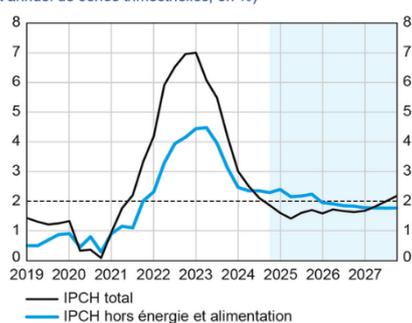
Les données présentées dans cette partie du rapport sont basées sur la dernière mise à jour (décembre 2024) des « projections économiques » de la Banque de France. Elles s'appuient sur le projet de loi de finances présenté en Conseil des Ministres au mois d'octobre 2024 et, selon les rédacteurs, restent compatibles avec des hypothèses alternatives conduisant à un déficit plus prononcé.

Les projections de la Banque de France annoncent une croissance positive en 2025, mais toutefois inférieure à celle de l'année précédente, soit une perspective de 0,9 % en 2025 après 1,1 % en 2024. Le rapport prévoit qu'elle passerait à 1,3 % en 2026. La consommation des ménages pourrait être le principal moteur de la croissance à partir de 2025, portée par une progression du pouvoir d'achat de la masse salariale et une diminution du taux d'épargne. La diminution des taux d'intérêt ajoutée à celle des prix de l'immobilier a notamment eu un impact sur le pouvoir d'achat immobilier des ménages, qui a redémarré depuis le mois d'avril 2024.

La Banque de France retient l'hypothèse d'une inflation annuelle de 1,6 % en 2025, après 2,4 % en 2024, expliquant cette baisse par une « inflation négative » des prix de l'énergie : baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité et prix du baril de pétrole à 68 € contre 76 € en 2024. L'inflation hors énergie et alimentation s'établirait à 2,2 % en 2025, après 2,4 % en 2024, compte tenu du recul de l'inflation des services sous l'effet de la normalisation du rythme d'évolution des salaires. Selon la Banque de France, en 2026 l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation seraient respectivement de 1,7 % et 1,9 %.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

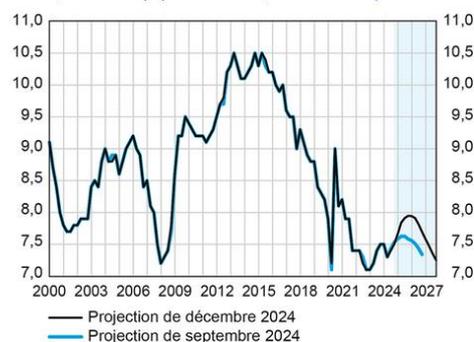
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : Banque de France – Projections macroéconomiques, décembre 2024

Le taux de chômage est prévu en hausse avec un niveau de 7,8 % en moyenne annuelle en 2025 et en 2026. Le marché du travail serait affecté par le ralentissement de l'activité, principalement d'une moindre activité dans les branches marchandes et le rétablissement partiel des pertes de productivité.

Enfin, le déficit public devrait se situer entre 5 % et 5,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 6,1 % en 2024. La dégradation du taux 2024 trouve son explication, selon la Banque de France, dans des prélèvements obligatoires moins dynamiques que le PIB, des dépenses primaires plus dynamiques que le PIB et une hausse de la charge d'intérêts en points de PIB. La perspective de réduction de ce déficit reste prudente, d'autant plus par rapport à l'instabilité budgétaire actuelle.

III. INCERTITUDES LIÉES AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

La loi de finances pour 2025 n'a pas été promulguée avant le début de l'exercice, comme cela est prévu par la Constitution. En application de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, le gouvernement a déposé un projet de loi spéciale au Parlement, qui a été adopté. La loi spéciale a été promulguée par le Président de la République, le 20 décembre 2024.

La loi spéciale autorise l'Etat à percevoir les impôts, précise les montants évaluatifs des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales, autorise l'Etat et les organismes de sécurité sociale à emprunter.

Préparé pour l'essentiel avant le vote définitif d'une loi de finances pour l'année 2025, qui est finalement survenu le 6 février, le Budget Primitif 2025 de la Ville a été initialement bâti au regard des dispositions du projet de loi de finances initial d'octobre 2024, ainsi que sur les principales hypothèses d'évolution rendues probables au cours de l'examen parlementaire de ce projet de loi de finances.

Ces hypothèses ont ensuite pu être affinées au regard des dispositions définitives intégrées à la loi de finances adoptée, même si certains points spécifiques devront encore être confortés au cours des

prochaines semaines. Ont notamment été intégrés à cette construction budgétaire les éléments suivants :

- Le maintien de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement, avec une augmentation des dotations de péréquation, notamment de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU), permise par le redéploiement au sein de l'enveloppe.
- Le maintien en l'état des versements au titre du Fonds de Compensation de la TVA, tant pour les dépenses d'investissement avec un taux inchangé de 16,404 %, que pour les dépenses de fonctionnement éligibles (entretien des bâtiments publics, voirie, informatique en nuage).

Le niveau final des enveloppes des différentes dotations de soutien attribuées par l'Etat aux projets d'investissement des collectivités territoriales, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation Politique de la Ville (DPV) notamment, n'était pas encore connu avec précision au moment de l'élaboration budgétaire. Si cela peut altérer la visibilité financière pluriannuelle, cela n'affecte pas la construction du Budget Primitif 2025 puisque la Ville ne fait apparaître dans ses prévisions de recettes que les dotations qui lui ont été notifiées au cours des années précédentes, dont le versement sur l'exercice se justifie au regard de l'avancée du projet.

De plus, l'effort demandé aux collectivités via le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (dilico), qui permettrait à l'Etat d'économiser 1 milliard d'euros en 2025, n'a pas été intégré à ce stade compte tenu de l'absence de visibilité quant aux 2 099 collectivités qui seraient a priori concernées.

Par ailleurs, hors cadre du projet de loi de finances, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a entériné une augmentation de la cotisation des employeurs publics à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). L'effet de cette mesure a pu être appréhendé pour la construction des prévisions budgétaires de la Ville.

PARTIE 2 - RÉTROSPECTIVE DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE

L'analyse développée dans ce rapport présente la situation financière de la Ville au travers d'une rétrospective des exécutions budgétaires des exercices 2019 à 2024. Cette rétrospective met en évidence les tendances d'évolutions de ces dernières années, tant en dépenses qu'en recettes.

Au cours de cette période, la Ville a conduit une stratégie budgétaire lui permettant de consolider ses grands équilibres financiers et une situation financière saine, malgré des marges de manœuvre réduites par les crises nationales et internationales, les événements locaux ainsi que les multiples réformes notamment liées à la fiscalité locale.

La Ville a ainsi dégagé au titre de chaque exercice une épargne de gestion, projetée annuellement entre 2,5 et 3 millions d'euros. Cela lui a permis de financer au cours des dernières années un programme d'investissement ambitieux, sans avoir eu besoin de recourir à l'emprunt.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

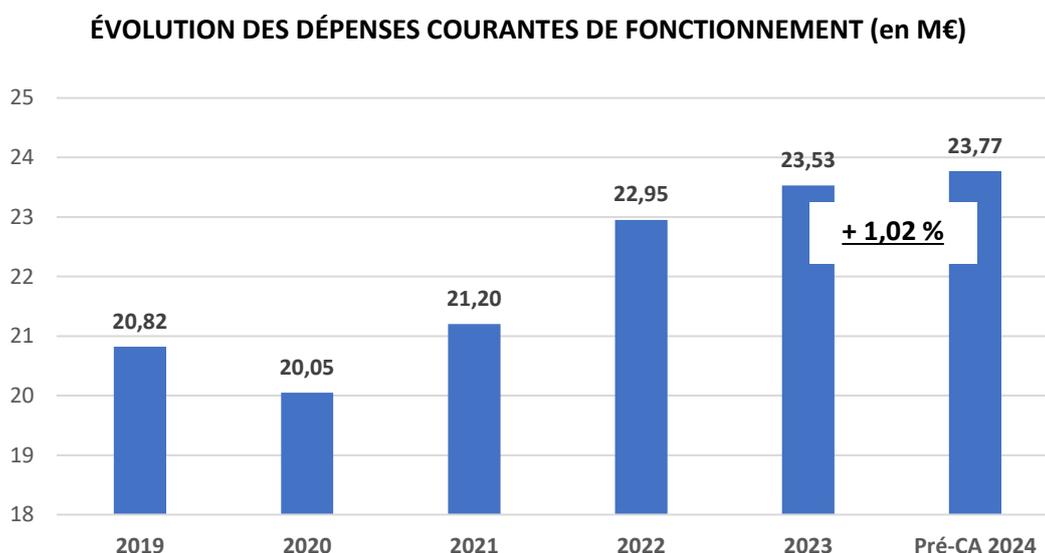
La Ville présente chaque année, à l'occasion de l'établissement de ses documents budgétaires (ROB, Compte Administratif et Budget Primitif), l'évolution de ses dépenses et recettes de fonctionnement « retraitées », déduction faite des dépenses et recettes exceptionnelles réalisées sur la période d'analyse, afin d'établir des comparaisons dynamiques fiables.

En 2024, cette méthode de retraitement se révèle particulièrement utile pour mesurer les évolutions intervenues, du fait d'événements budgétaires « exceptionnels » majeurs, comme par exemple côté dépenses, le versement volontariste de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents éligibles, et côté recettes la perception d'indemnisations d'assurances liées au sinistre de juin 2023.

Il faut noter qu'à compter de l'exercice 2025, les comparaisons d'exercices seront rendues plus délicates du fait de la dissolution du budget annexe « Gestion du patrimoine locatif », intervenue au 31 décembre 2024 et dont les activités sont désormais intégrées au budget principal de la collectivité.

A. Les dépenses

Sur la totalité de la période 2019/2024, **les dépenses « courantes » de fonctionnement**, retraitées comme expliqué ci-dessus, ont augmenté de 13,8 %, chiffre qui est à apprécier avec précaution compte tenu des variations selon les années sur la période considérée.



En 2024, les dépenses courantes ont progressé plus modérément que les années antérieures, soit un taux de 1,02 % à comparer avec les 2,53 % observés en 2023. Ceci s'explique en grande partie par le ralentissement de l'inflation et la stabilisation des prix de l'énergie, ces derniers ayant eu un impact très important sur le niveau des dépenses de fonctionnement depuis 2021. Le taux de réalisation des dépenses réelles, hors dépenses exceptionnelles, est de 93,5 %.

Les charges de personnel « courantes » (c'est-à-dire en excluant les dépenses liées à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée aux agents municipaux au 1^{er} semestre 2024) représentent 66,34 % du total des dépenses courantes de fonctionnement. Ce pourcentage augmente dans la mesure où les dépenses de personnel représentaient 65,07 % du total des dépenses en 2023. Elles s'élèvent au montant total de 15,77 M€ en 2024, contre 15,31 M€ en 2023. Le tableau ci-dessous reprend la répartition de ce total selon le type de dépense.

On notera, comme les années précédentes, que le biais induit par la mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale et des Etablissements pour Personnes Agées qui lui sont rattachés tend à s'estomper année après année. En effet, les personnes nouvellement recrutées sont désormais directement rattachées aux établissements qui les emploient.

CHARGES « COURANTES » DE PERSONNEL ESTIMÉES (CHAPITRE 012, en M€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération	9,34	9,39	9,9	10,29	10,58	10,92
<i>dont personnel titulaire</i>	6,14	6,07	6,22	6,47	7,96	8,14
Charges patronales	3,75	3,69	3,96	4,04	4,14	4,27
Autres charges diverses <i>(cotisations CDG59, Plurélya...)</i>	0,45	0,46	0,48	0,51	0,59	0,58
Total	13,54	13,54	14,34	14,84	15,31	15,77

La hausse des dépenses de personnel résulte principalement de l'augmentation de 5 points des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024.

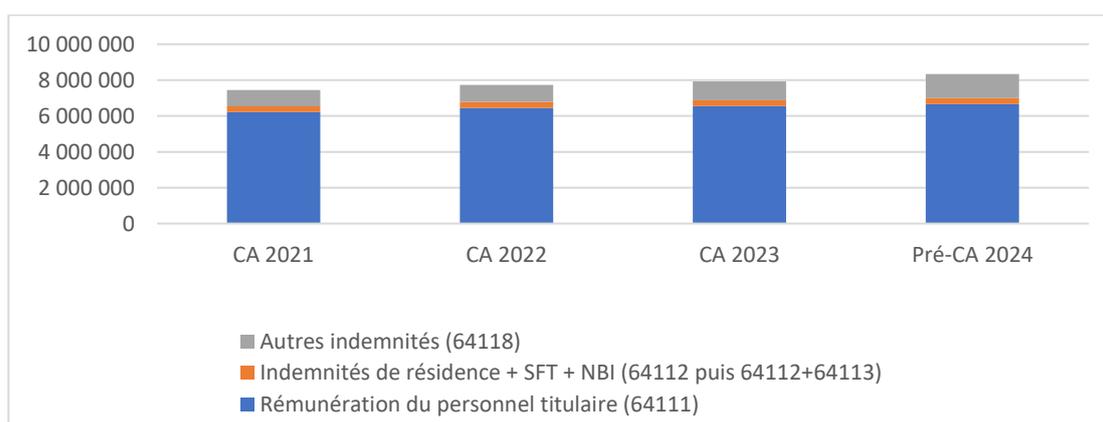
STRUCTURE DES EFFECTIFS

Il est à noter que les effectifs présentés ont été calculés sur la base des emplois pourvus au 31/12 des années considérées.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires et stagiaires	320	312	318	306	298	288
<i>dont titulaires et stagiaires mis à disposition du CCAS et des Etab. pour Personnes Agées</i>	45	45	45	37	32	29
CDD et CDI sur emplois vacants	13	16	17	15	9	18
Agents contractuels	201	233	259	239	235	225
Contrats aidés	3	0	0	0	0	0
Contrats de projet				2	0	1
Apprentis	2	3	4	5	5	5
Total	539	564	598	567	547	537

Les agents contractuels sur emplois vacants correspondent notamment à des recrutements effectués sur des postes occupés auparavant par des titulaires temporairement indisponibles (longue maladie, disponibilité courte...) qui ont été radiés des cadres au cours de l'année 2024 et pour lesquels le recrutement d'un fonctionnaire (par voie de mutation, de détachement, de stagiarisation suite à inscription sur liste d'aptitude...) s'est avéré infructueux.

Rémunération du personnel titulaire



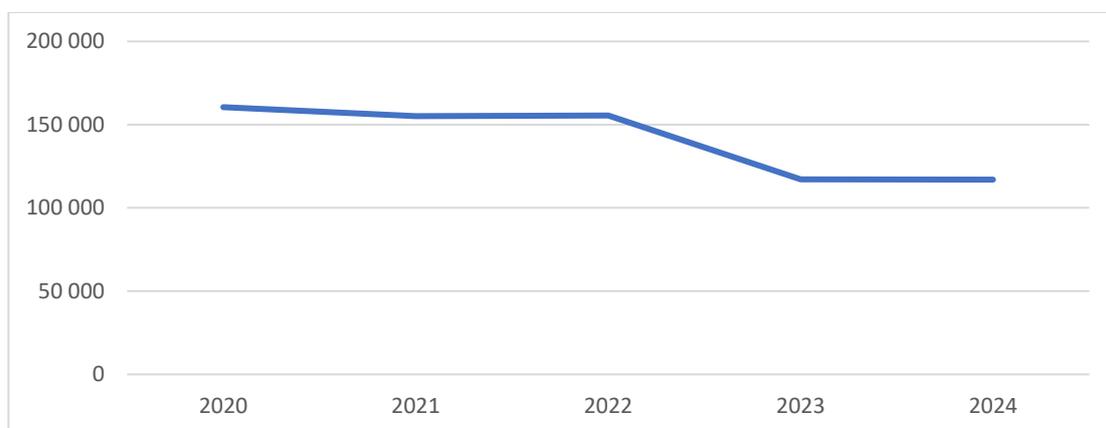
Rémunération des agents non titulaires



Avantages en nature au bénéfice des agents

Type d'avantage	Logement	Repas	TOTAL
Montant total déclaré en 2024	33 059,51 €	10 445,88 €	43 505.39 €
Nombre d'agents concernés en 2024	15	108	

Montant des heures supplémentaires



Temps de travail

L'article 47 de la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique dispose que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et ceux auxquels elles sont rattachées doivent respecter la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1 607 heures annuelles.

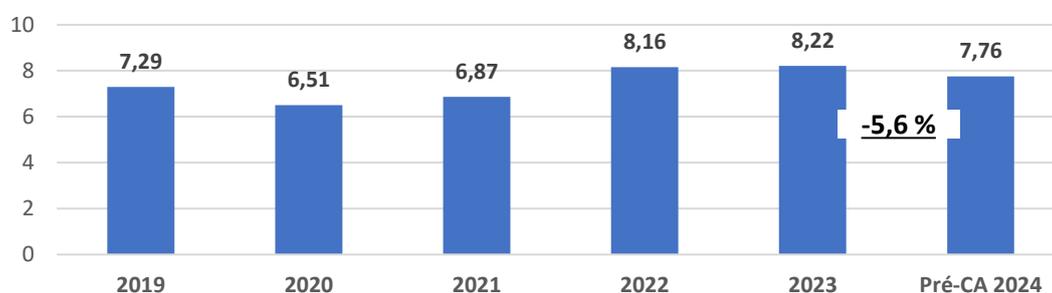
La Ville de Mons en Barœul s'est mise en conformité avec ces dispositions par la délibération 5/2 du 9 décembre 2021. Cette délibération instaure l'attribution de jours d'ARTT lorsque le temps de travail hebdomadaire dépasse les 35 heures et que la durée annuelle dépasse les 1 607 heures.

Prestations sociales

Les agents municipaux ont pu bénéficier en 2024 des prestations sociales suivantes :

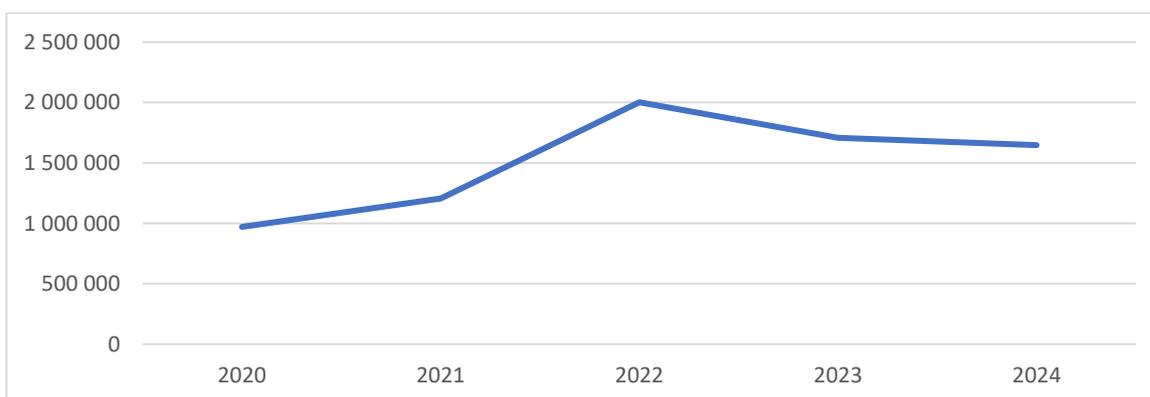
- la participation à la complémentaire santé de 15 € par mois : 15 479,80 € annuels pour 89 agents,
- le remboursement des abonnements de transport collectif (à hauteur de 75 % depuis le 1^{er} septembre 2023) : 37 049,44 € pour 67 agents,
- du forfait mobilité durable : 6 200 € pour 31 agents,
- de prestations sociales au travers de l'adhésion de la Ville à Plurélya : 87 850 € en faveur des agents actifs ou retraités.

Les autres dépenses de gestion de la Ville, déduction faite des dépenses exceptionnelles, sont en recul de 5,6 % par rapport à l'année 2023.



Comme cela a déjà été mentionné, cette diminution est principalement imputable à la baisse des coûts des produits énergétiques.

ÉVOLUTION DU COÛT DES FLUIDES (en €, montants mandatés)



Les dépenses exceptionnelles de fonctionnement sont estimées pour l'année 2024 à environ 734 K€ et concernent principalement les actions suivantes :

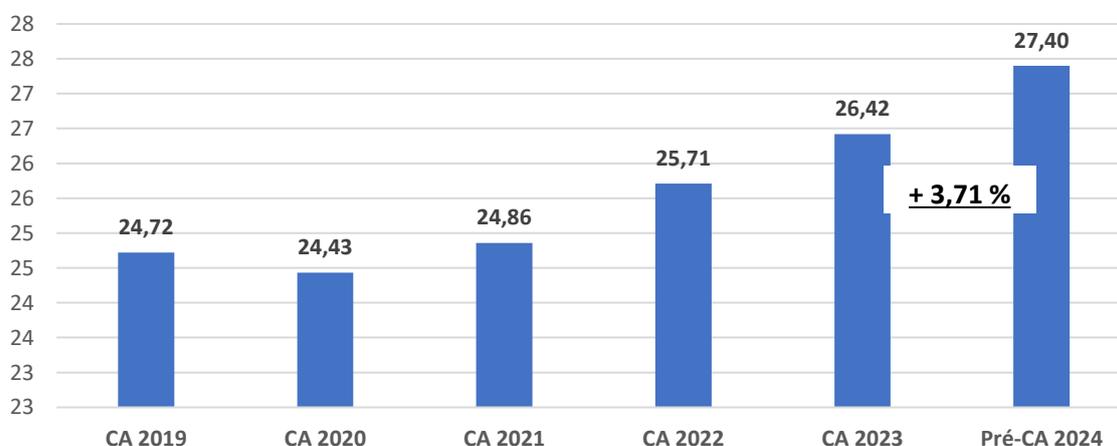
- le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents éligibles (233 K€) ainsi que la compensation financière de cette prime pour les agents éligibles du CCAS sous la forme d'une subvention (28 K€), soit un total de 261 K€,
- le versement de subventions exceptionnelles au CCAS dans le cadre de la résorption du déficit cumulé de l'EHPAD et de la mise à l'équilibre de son budget annuel : 200 K€,
- le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « Gestion du patrimoine locatif » : 130 K€,
- les dépenses de fonctionnement liées au traitement immédiat des problèmes d'infiltrations touchant le Fort de Mons : 76 K€,
- la réalisation d'un audit externe de la direction des Ressources Humaines : 48 K€,
- l'accompagnement réalisé par le CDG 59 en matière de gestion des Archives : 9 K€.

Les menues dépenses occasionnées au sein des services du fait des suites des sinistres survenus en juin 2023 n'ont pas été retraitées, du fait de la complexité qu'il y aurait à retraiter en parallèle les recettes ou pertes de recettes qui leurs sont associées (à l'exception des indemnités d'assurance).

B. Les recettes

L'augmentation assez sensible du niveau des **recettes courantes de fonctionnement**, hors recettes exceptionnelles, entre 2023 et 2024 s'explique principalement par des recettes complémentaires liées aux produits fiscaux directs. La hausse des recettes sur cette période est également portée par l'évolution favorable de la Dotation de Solidarité Urbaine. Le taux de réalisation des recettes, hors recettes exceptionnelles, est de l'ordre de 98 %.

ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

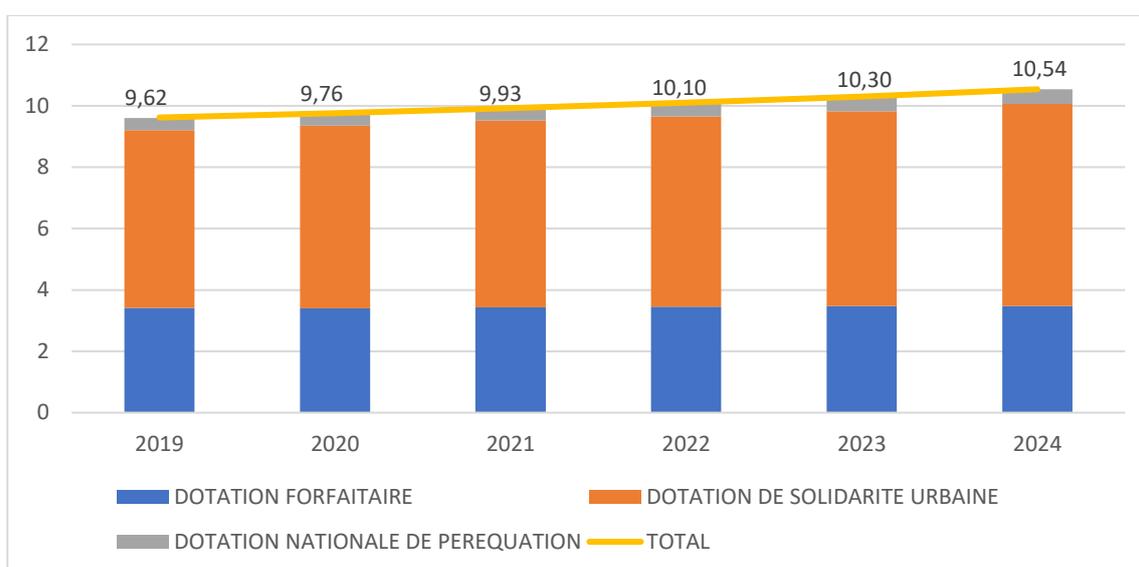


ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS

Concernant les dotations versées par l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a progressé de 926 K€ sur la période 2019-2024, dont 785 K€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine.

La dotation forfaitaire a connu une évolution moins linéaire, avec une diminution en 2020 puis une augmentation jusque 2023. En 2024, la dotation forfaitaire diminue légèrement, de 0,22 %, sous l'impact de la légère diminution de la population communale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. La Dotation de Solidarité Urbaine augmente sur une année de 3,78 % et la Dotation Nationale de Péréquation de 2,38 %.

La DGF atteint 10,54 M€ en 2024, ce qui représente 38 % des recettes courantes de fonctionnement de la Ville.



Concernant les dotations communautaires, l'attribution de compensation perçue en 2024 est d'un montant strictement identique à ceux perçus en 2023 et 2022. La Dotation de Solidarité Communautaire a progressé, quant à elle, de 6,01 %. Le total des deux représente un montant de 2,5 M€.

Les impôts directs locaux ont contribué aux recettes de fonctionnement à hauteur de 7,58 M€, contre 6,98 M€ en 2023. La hausse de recettes est de 594 K€ par rapport à 2023 (+ 8,52 %).

L'augmentation constatée en 2024 provient d'abord de la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 3,9 % (hors locaux professionnels). Pour mémoire, cette revalorisation, identique pour toutes les communes, est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur une année. L'augmentation a également découlé de la décision municipale de hausse du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti, passé de 38,95 % à 40,60 %, et de la hausse du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, passé de 20,19 % à 21,04 %. Le produit des impôts directs locaux ne représente à Mons en Barœul que 28 % des produits de fonctionnement non affectés.

Les produits divers sont en baisse de 9,66 % par rapport à l'année 2023, soit l'équivalent de 88,7 K€ en moins, après déjà une diminution de 2,81 % relevée en 2023. Le montant des produits divers sur l'année 2024 est estimé à 828 905 €. Les droits de mutation (DMTO) perçus par la Ville diminuent pour la seconde année consécutive, de même que le montant perçu au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (avec toutefois de nombreuses régularisations réalisées sur l'année 2023 qui en perturbent la lisibilité).

TABLEAU DÉTAILLÉ DES RECETTES NON AFFECTÉES

		2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév.	Evolution 2023-2024	Evolution 2019-2024
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 417 308	3 406 002	3 430 002	3 456 759	3 486 494	3 478 931	-0,22%	1,80%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 803 622	5 957 708	6 088 453	6 215 506	6 349 304	6 589 321	3,78%	13,54%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	399 917	400 825	413 333	430 929	467 951	479 078	2,38%	19,79%
	FNGIR	657	657	657	657	657	657	0,00%	0,00%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT	9 621 504	9 765 192	9 932 445	10 103 851	10 304 406	10 547 987	2,36%	9,63%
	COMPENSATION POUR PERTE TA	299	708	379		397	1 055	165,74%	252,84%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	61 674	58 962			785 430	773 975		
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	646 374	686 632	656 633	742 682				
	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT	708 347	746 302	657 012	742 682	785 827	775 030	-1,37%	9,41%
TOTAL ETAT	10 329 851	10 511 494	10 589 457	10 846 533	11 090 233	11 323 017	2,10%	9,61%	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0,00%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	403 590	402 382	402 474	408 109	408 109	432 645	6,01%	7,20%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	323 354	334 518	342 465	344 206	361 351	356 321	-1,39%	10,20%
	TOTAL MEL	2 809 872	2 819 828	2 827 867	2 835 243	2 852 388	2 871 894	0,68%	2,21%
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	79 548	103 413	134 437	121 153	151 031	107 233	-29,00%	34,80%
TOTAL DEPARTEMENT	79 548	103 413	134 437	121 153	151 031	107 233	-29,00%	34,80%	
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)								
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	5 744 209	5 838 629	6 004 450	6 183 842	6 985 960	7 580 913	8,52%	31,97%
	TAXE FONCIERE NON BATI								
TOTAL MENAGES	5 744 209	5 838 629	6 004 450	6 183 842	6 985 960	7 580 913	8,52%	31,97%	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 856	5 086	5 202	5 338	5 600	6 148	9,79%	26,61%
	DROITS DE MUTATION	593 511	564 445	553 513	762 768	600 361	571 323	-4,84%	-3,74%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	162 428	164 433	169 406	152 559	290 023	228 121	-21,34%	40,44%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	27 389	28 075	26 082	22 448	21 600	23 313	7,93%	-14,88%
	TOTAL DIVERS	788 184	762 038	754 203	943 113	917 585	828 905	-9,66%	5,17%
TOTAL	19 751 664	20 035 402	20 310 414	20 929 884	21 997 197	22 711 963	3,25%	14,99%	

ÉVOLUTION DES AUTRES RECETTES COURANTES (en M€)

2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév.	Evolution 2019/2024
4,92	4,35	4,50	4,77	4,46	4,75	-3,46 %

Ces recettes correspondent principalement à la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, piscine, conservatoire, bibliothèque...) et aux participations financières de partenaires tels que la CAF ou la MEL pour le fonctionnement des services municipaux.

Ce type de recettes est en baisse de 3,46 % sur la période 2019/2024 et en hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente. L'année 2023 a été particulière et a connu une interruption temporaire de plusieurs services à partir de la période estivale. En 2024, certains services n'ont pas encore pu reprendre l'ensemble de leurs activités selon le rythme qui prévalait avant les événements de juin 2023, notamment en raison de l'impossibilité d'exploiter l'espace culturel Allende, encore en rénovation. On note par ailleurs une hausse des redevances d'occupation du domaine public suite à la mise en place de nouveaux tarifs en septembre 2024, de l'ordre de 30 K€. Les recettes liées à la piscine progressent également de 18 %.

Les recettes exceptionnelles pour l'année 2024 sont estimées à environ 3,97 M€, et sont principalement constituées :

- d'indemnités d'assurances perçues au cours de l'année suite aux sinistres de l'année 2023 : 3,28 M€. Il s'agit de la partie des indemnités d'assurances dits « immédiates » ; le reste des indemnités à percevoir, dites « différées », sera versé au fur et à mesure de la présentation des factures réglées par la Ville suite à la réalisation des travaux de rénovation des équipements sinistrés,
- des versements de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour des opérations d'investissements finalisées ou en cours d'exécution : 417 K€,
- de cessions d'actifs : 4 K€,
- de diverses autres recettes, liées notamment à des refacturations non réalisées au cours des exercices précédents ou encore à des pénalités de retard sur marchés publics : 264 K€.

Ces éléments seront présentés de façon plus approfondie à l'occasion de la présentation du Compte Administratif 2024.

C. Une épargne de gestion stabilisée

L'épargne de gestion dégagée par la Ville en 2024, au titre des dépenses et recettes courantes de fonctionnement, devrait atteindre 3,63 M€, soit une nette augmentation en comparaison des deux années précédentes.

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE SUR OPÉRATIONS COURANTES (en M€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév.	Moyenne 2019/2024
Recettes courantes (A)	24,72	24,43	24,85	25,71	26,42	27,40	25,59
Dépenses courantes (B)	20,82	20,05	21,2	22,947	23,53	23,77	22,05
Epargne courante (A-B)	3,90	4,38	3,65	2,76	2,89	3,63	3,54

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE SUR TOUTES OPÉRATIONS (en M€)

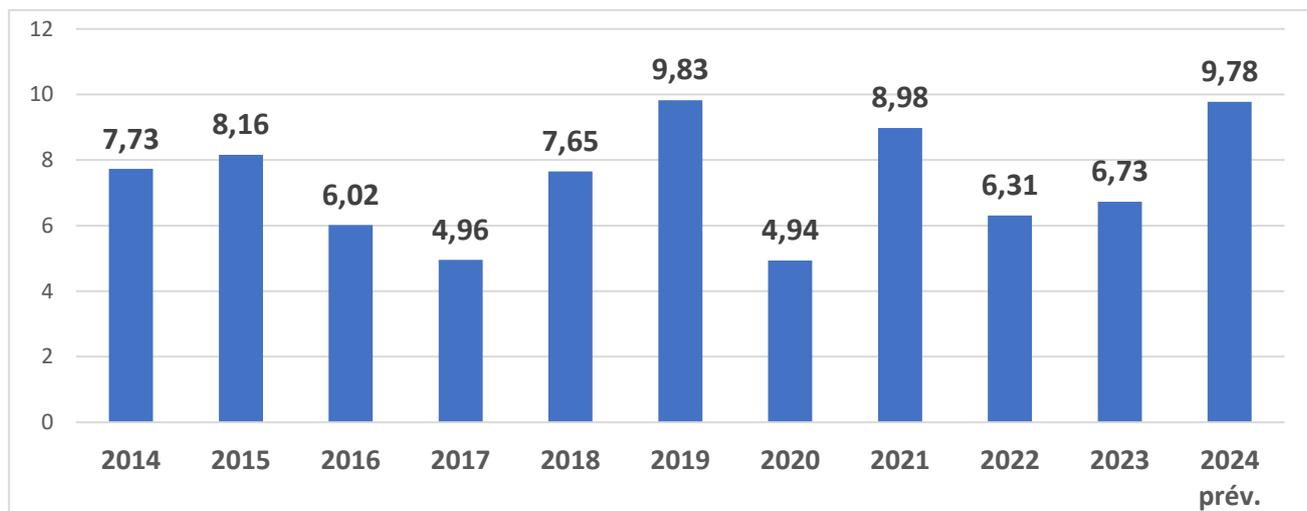
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév.	Moyenne 2019/2024
Recettes (A)	26,21	25,12	25,92	26,79	28,23	31,37	27,27
Dépenses (B)	20,83	20,07	21,27	23,19	23,59	24,52	22,25
Epargne (A-B)	5,38	5,05	4,65	3,60	4,64	6,85	5,03

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au cours des années écoulées, la Ville s'est lancée dans la réalisation d'un important programme de rénovation de ses équipements, incluant notamment différentes écoles (La Paix, Anne Frank), l'hôtel de ville ou encore le stade Félix Peltier.

Si le rythme des dépenses avait été freiné en 2020 en raison de la crise sanitaire, la reprise avait été importante en 2021 avant de connaître un nouveau ralentissement en 2022, année marquée par un grand nombre de défaillances d'entreprises.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (en M€)



La Ville a développé une approche analytique de sa stratégie budgétaire en matière d'investissement. Elle ventile et planifie ses opérations en quatre catégories principales :

- les **travaux du Programme de Rénovation Urbaine** (études et opérations inscrites dans les conventions ANRU 1 et ANRU 2),
- les **travaux du programme d'équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites dans le cadre du conventionnement ANRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- les **travaux du programme de maintenance** (investissement « ordinaire » induit par l'entretien du patrimoine bâti et non-bâti et la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap),
- les **opérations de gestion foncière**, incluant les acquisitions immobilières.

Le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2024 (9,78 M€) a progressé de 45,9 % par rapport à l'année 2023. Depuis 2010, les deux seules années lors desquelles ce niveau de dépenses avait été atteint ont été l'année 2013 (9,4 M€) et l'année 2019 (9,8 M€).

Les postes de dépenses les plus importants ont porté durant l'exercice sur la rénovation du stade Félix Peltier, les travaux de remise en état de l'espace culturel Allende, la rénovation de l'école Anne Frank, le chantier de sécurisation du Fort de Mons face aux intempéries, ainsi que sur les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

46,53 M€ d'investissement ont été réalisés sur la période d'analyse 2019-2024, soit 7,75 M€ en moyenne (avec des disparités importantes entre les années), dont :

- 15 % pour les opérations de rénovation urbaine,

- 71 % pour les autres opérations d'équipement, dont certaines acquisitions foncières en cas d'opportunité pour la mise en œuvre de futurs projets,
- 14 % pour la maintenance du patrimoine, en complément des opérations lourdes menées sur ce même patrimoine.

Ces dépenses ont pu être financées jusqu'ici sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt, grâce à l'épargne de gestion annuelle dégagée par la Ville sur ses opérations courantes et par l'importance des cofinancements extérieurs obtenus (FCTVA compris), pour un montant total de 13,59 M€ sur la période 2019/2024.

Les financements perçus au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) doivent également être intégrés (même s'ils sont imputés comptablement en section de fonctionnement), pour un montant cumulé total de 4,91 M€. Cela porte les recettes encaissées pour les opérations d'équipement à 18,5M€ sur la période 2019/2024, soit un taux de co-financement des dépenses d'investissement de 39,76 %.

Le coût des opérations réalisées sur la période 2019/2024, et les cofinancements externes, perçus ou notifiés, peuvent être synthétisés de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév.	Total 2019/2024
DEPENSES (M€)							
Investissements	9,83	4,93	8,98	6,31	6,70	9,78	46,53
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	1,92	0,48	0,69	1,24	1,45	1,03	6,81
<i>Dont programme d'équipement</i>	6,62	3,41	7,08	4,22	4,29	7,38	33,00
<i>Dont programme de maintenance</i>	1,29	1,04	1,21	0,85	0,96	1,37	6,71
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9,83	4,93	8,98	6,31	6,73	9,78	46,56
RECETTES (M€)							
Investissements	0,8	1,16	1,07	0,80	1,66	1,77	7,26
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	0,16	0,85	0,90	0,23	0,66	0,58	3,38
<i>Dont programme d'équipement</i>	0,58	0,23	0,16	0,55	0,91	1,18	3,61
<i>Dont programme de maintenance</i>	0,06	0,08	0,01	0,02	0,09	0,01	0,27
Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)	1,18	1,51	0,69	1,14	0,86	0,95	6,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,98	2,67	1,76	1,94	2,58	2,72	13,65
Dotation politique de la ville (perçue en section de fonctionnement)	1,42	0,62	0,51	0,67	1,29	0,4	4,91

La section d'investissement devrait afficher en 2024 un taux de réalisation de l'ordre de 61 %, contre 61,4 % en 2023. Il faut néanmoins noter que les niveaux de dépenses ne sont pas identiques, le montant réalisé en 2024 étant sensiblement supérieur à celui de 2023.

III. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Sur l'exécution propre de l'exercice 2024, en retenant les seules opérations réelles et sous réserve d'une validation définitive des comptes avec le Trésorier, l'autofinancement net dégagé devrait être de 6,85 M€ et le déficit d'investissement de 7,06 M€, au regard du fort volume d'investissements dans les chantiers en cours ou achevés durant l'exercice.

Corrigé des résultats antérieurs, le fonctionnement de la collectivité dégagerait 10,87 M€ et l'investissement -5,05 M€. Au terme de l'année, le résultat cumulé devrait donc s'établir en baisse de 3,5 %, à 5,82 M€ contre 6,03 M€ en 2023.

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT CUMULÉ PRÉVISIONNEL au 31/12/2024 (en M€)

Exécution de la section de fonctionnement		
Recettes courantes	A	27,47
Dépenses courantes	B	-23,74
Epargne courante (A+B)	C	3,73
Recettes exceptionnelles	D	3,89
Dépenses exceptionnelles	E	-0,77
Epargne exceptionnelle (D+E)	F	3,12

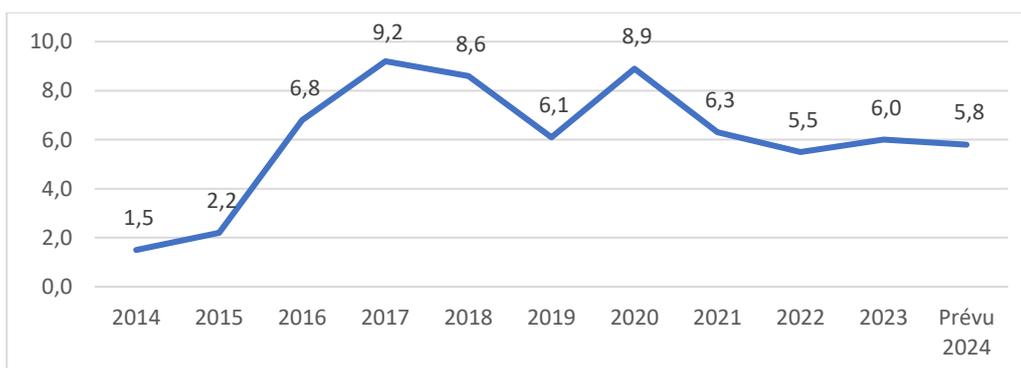
Exécution de la section d'investissement		
Recettes	A	2,72
Dépenses	B	-9,78
Résultat d'exécution (A-B)	C	-7,06
Excédent N-1 affecté	D	3,89
Déficit N-1	E	-1,88
Solde d'exécution (C+D+E)	F	-5,05

Epargne totale 2024 (C+F)	6,85
Reprise du résultat antérieur	4,02
Résultat de clôture 2024	10,87

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2024 ISOLÉ :
-0,21 M€

Excédent cumulé	
Résultat de clôture	10,87
Solde d'exécution	-5,05
Excédent cumulé	5,82

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT CUMULÉ



Il faut noter également que **les résultats de clôture au terme de l'exercice 2024 du budget annexe « Gestion du patrimoine locatif »** seront intégrés au budget principal 2025, du fait de sa dissolution intervenue au 31 décembre 2024.

Pour mémoire, ce budget annexe présentait, pour l'exercice 2024 (décisions modificatives incluses), une section d'investissement présentant des inscriptions de dépenses à hauteur de 54 410,36 € et des inscriptions de recettes à hauteur de 159 118,47 €, et une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de 386 475,91 € inscrits.

De façon prévisionnelle, les résultats de clôture pour ce budget annexe devraient s'établir de la façon suivante : un déficit de l'ordre de 14 K€ pour la section de fonctionnement, un excédent de l'ordre de 116 K€ pour la section d'investissement.

PARTIE 3 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

I. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT

Il faut noter au préalable que le Budget Primitif 2025 va connaître une évolution, de nature à affecter la lisibilité des comparaisons par rapport aux exercices précédents, qui consiste en l'intégration des dépenses et des recettes du budget annexe « Gestion du patrimoine locatif ».

En effet, ce budget annexe relevait d'un Service Public Administratif (SPA) et non d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et présentait un déficit récurrent en section de fonctionnement, mais aussi un solde positif non utilisé en section d'investissement. Aussi, avec l'accord du Préfet et l'aide du Trésorier, il a été dissous au 31 décembre 2024, la reprise de ses résultats s'opérant en 2025 dans le budget principal.

A. Les dépenses

Les perspectives identifiées en section de fonctionnement pour l'année 2025 se basent sur l'accalmie déjà observée en matière d'inflation et de tarifs des énergies et des fluides, ainsi que sur une augmentation des charges de personnel.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Une possible évolution des effectifs municipaux est anticipée en 2025, liée :

- aux recrutements en cours ou à venir sur les postes vacants suite aux départs d'agents (mutations, retraites, disponibilités) et aux remplacements d'agents en détachement, congé maternité, congé parental, congé de longue maladie ou de longue durée...

- à l'impact en année pleine des postes permanents créés au cours de l'année 2024 et non-pourvus ou pourvus pour seulement une partie de l'exercice : plusieurs postes au sein de la direction Famille Vie éducative dans le cadre de sa réorganisation, technicien énergie et fluides, gestionnaire du patrimoine arboré, gestionnaire de la commande publique, agents de surveillance de la voie publique...

- à la problématique, toujours prégnante, de la stabilisation des effectifs dans les secteurs les plus en tension des métiers territoriaux (sécurité, médico-social, RH, finances...), au regard de la difficulté à identifier des candidats disponibles correspondant à ces profils.

- à la poursuite de l'objectif de déprécarisation progressive, visant à permettre à certains agents non titulaires d'accéder à des emplois permanents au sein de la collectivité qui les emploie déjà.

En complément de l'impact de l'évolution des effectifs, **l'évolution à la hausse des dépenses de personnel** qui est anticipée pour l'exercice 2025 est également liée :

- à l'augmentation des taux de cotisation des employeurs de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL).

En effet, un décret du 30 janvier dernier prévoit une contribution majeure des collectivités employeurs au rétablissement de l'équilibre de la CNRACL. Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation est donc passé à 34,65 % au 1^{er} janvier 2025 et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028. De plus, pour 2025, il faut ajouter un point supplémentaire d'augmentation (qui était compensé en 2024 par une baisse d'un point du taux de cotisation d'assurance maladie).

Pour 2025, ces 4 points supplémentaires de contribution représenteront une hausse des charges de personnel d'environ 303 K€.

- à la mise en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 2025, de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour les agents des cadres d'emploi relevant de la Police Municipale.

- à la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une participation mensuelle de la Ville à hauteur de 7 € au titre de la Prévoyance, pour les agents qui adhèrent au contrat de garantie de maintien de salaire auprès de l'organisme Collecteam retenu dans ce cadre par le groupement de plusieurs centres de gestion de la région Hauts-de-France. A ce jour, 21 agents ont souscrit à cette offre, soit une estimation à date de 1 724 € pour l'année 2025.

- à l'assouplissement des règles encadrant le bénéfice pour les agents du Forfait Mobilité Durable (réduction du nombre plancher de jours, élargissement des modes éligibles, augmentation des montants à percevoir), depuis le 1^{er} janvier 2025.

- à l'augmentation de la prime annuelle de 3,63 % (de 965 à 1 000 € bruts annuels), ce qui permet de répondre à l'engagement pris sur ce point en début de mandat.

- à l'effet, sur une année pleine, de l'augmentation du SMIC de +2 % au 1^{er} novembre 2024.

- à la prise en compte du glissement-vieillesse-technicité.

Ces éléments devraient amener à une prévision pour 2025 de 17,1 M€ de dépenses de personnel, soit une augmentation de 424 K€ (2,53 %) entre les Budgets Primitifs 2024 et 2025.

Sur l'ensemble des **autres dépenses de fonctionnement**, l'évolution est fortement maîtrisée avec une hausse de l'ordre de 1 % prévue sur les dépenses, à la faveur d'une inflation moins importante que les années précédentes et surtout de dépenses de fluides prévues en baisse sensible.

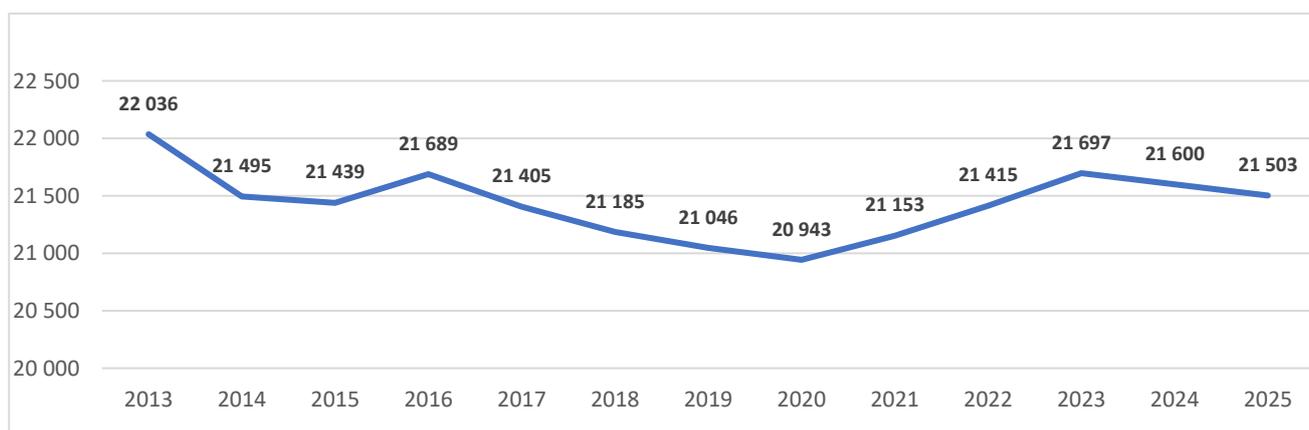
Les principales évolutions concernent :

- La prise en compte de dépenses socio-éducatives nouvelles engagées en faveur des jeunes de 0 à 25 ans, dans le cadre de la mise en place du dispositif de la Cité éducative du « Nouveau Mons » pour laquelle la Ville devrait bénéficier par ailleurs d'un financement de l'Etat (285 K€ envisagés pour 2025),
- La revalorisation annuelle de certains marchés publics, notamment ceux relatifs aux assurances de la Ville, aux prestations de gardiennage ou aux transports collectifs,
- Un engagement financier supplémentaire en faveur de l'action culturelle, dans le cadre de la participation à la saison « Fiesta » de Lille3000, ou encore de prestations supplémentaires de location d'instruments pour le conservatoire de musique du fait de sa relocalisation provisoire au sein de l'école Ronsard,
- Le recours cette année encore à des services extérieurs dans le cadre de besoins internes, comme la relocalisation des archives au sein de l'hôtel de ville ou l'évolution des logiciels métier.

B. Les recettes

Les dotations de l'Etat, premier poste des recettes courantes de fonctionnement de la commune, devraient continuer à augmenter en 2025 sous l'effet de la hausse des enveloppes consacrées à la péréquation, notamment la DSU. En revanche, une légère diminution de la Dotation Forfaitaire (DF) est attendue, compte tenu de la légère diminution de la population légale de la commune entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 (- 97 habitants).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/01 DE L'ANNÉE (INSEE)



Les recettes de la Dotation Forfaitaire intégrant cette légère baisse de population sont estimées à 3,4 M€, celles de la Dotation de Solidarité Urbaine à 6,7 M€. La construction du Budget Primitif 2025 anticipe donc une hausse du montant global de la DGF de l'ordre de 1,5 %.

En ce qui concerne **les dotations et participations versées par la Métropole Européenne de Lille**, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est annoncée en 2025 comme stabilisée au même niveau qu'en 2024 (432 645 €), de même que l'Attribution de Compensation (2 M€). Il n'est pas anticipé non plus de changement significatif concernant le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé à 360 K€.

La revalorisation annuelle des bases de taxe foncière sera de 1,7 %, soit l'évolution stricte de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constatée en année N-1 (de novembre 2023 à novembre 2024). Sans perspective clairement identifiée de mouvement important sur les bases physiques (qui seraient induits par d'importants volumes de constructions, démolitions, travaux...), la revalorisation forfaitaire des bases représente la seule évolution sur la fiscalité directe.

Concernant les autres produits de la fiscalité, les perspectives 2025 intègrent une stabilité relative de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), dont la gestion par les services de l'Etat devrait permettre de stabiliser les encaissements. Les évolutions des montants prévisionnels pour la taxe sur les pylônes et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sont modestes, établies sur la base du réalisé 2024.

Les produits issus des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont prévus à nouveau en légère baisse, en se basant là encore sur les encaissements constatés en 2024. Même si la hausse des taux d'intérêt a été endiguée, la situation économique n'incite pas à anticiper une remontée de cette recette au caractère aléatoire.

En ce qui concerne **les autres recettes de gestion**, les principales perspectives sont les suivantes :

- La participation de l'Etat (285 K€) au titre du nouveau dispositif de la Cité éducative du « Nouveau Mons », qui devrait venir abonder le financement des actions municipales au bénéfice des jeunes de 0 à 25 ans,
- L'application en année pleine des évolutions tarifaires entrées en vigueur en septembre 2024, ainsi que des nouveaux services donnant lieu à tarification (comme les cartes de stationnement en zone à durée limitée),
- La réouverture prochaine de l'espace culturel Allende et la remise en location de la salle du Fort, permettant de retrouver des recettes qui ont fait défaut au budget municipal depuis septembre 2023,

- Les recettes en provenance des organismes extérieurs, comme la CAF ou la MEL, sont estimées stables par rapport à 2024.

Le Budget Primitif 2025 est actuellement en cours d'élaboration sur la base des éléments présentés, avec le souci de garantir un niveau d'épargne suffisant pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux.

II. LES PERSPECTIVES EN INVESTISSEMENT

L'année 2024 a démontré que le rythme de réalisation des projets d'investissement engagés au cours du mandat s'intensifie de façon très notable. L'année 2025 devrait s'inscrire dans la continuité, avec un niveau d'investissement projeté autour de 14,6 M€ (hors reports).

A. Les principaux projets d'équipement

Les principaux chantiers vont concerner dans une large mesure la rénovation et le réaménagement de l'hôtel de ville, la poursuite des travaux d'entretien des bâtiments municipaux et la réalisation des projets inscrits depuis le début du mandat.

Dans la droite ligne de ses budgets précédents, la Ville poursuivra sa dynamique d'investissement en matière de maintenance du patrimoine et de mise aux normes d'accessibilité. Une enveloppe prévisionnelle de 0,9 M€ est affectée à cet effet, dans la ligne des niveaux de réalisation constatés au cours des précédents exercices.

Les grands projets d'équipement du mandat, dont certains s'achèveront au cours du mandat suivant, sont appréhendés dans un cadre pluriannuel et mobilisent différents partenaires et cofinanceurs. Des réajustements seront inévitablement à prévoir au cours de l'exercice, en fonction de l'avancée des projets.

Les principales opérations pluriannuelles du programme d'investissement (supérieures à 200 K€) et qui auront un impact financier (en dépense ou en recette) sur l'exercice 2025 peuvent être résumées sous la forme du tableau suivant :

Opérations (exprimés en M€ TTC)	Exercices antérieurs		Exercice 2025		Exercice 2026		Exercice 2027 et suivants	
	D	R	D	R	D	R	D	R
SUITES DES SINISTRES DE JUIN 2023								
RENOVATION ET REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE	0,94	2,09	3,45	1,15	1,21	1,16	-	-
RENOVATION DE L'ESPACE CULTUREL ALLENDE	1,42	1,22	0,22	0,2	-	-		
ENFANCE /FAMILLE								
REHABILITATION DES ECOLES PROVINCES LAMARTINE	0,09	-	0,79	-	2,98	0,48	9,18	2,82
RENOVATION DE L'ECOLE LA PAIX	4,09	0,23	-	0,55	-	-	-	-
RENOVATION DE L'ECOLE ANNE FRANK	3,3	1,17	-	0,64	-	-	-	-
SPORT								
RENOVATION DU STADE FELIX PELTIER	3,73	0,7	3,42	2,52	-	-	-	-
CONSTRUCTION D'UN DOJO	0,56	0,17	3,4	1,26	2,48	0,78	-	-
CULTURE								
TRAVAUX SUR LE FORT DE MONS	1,25	-	0,45	0,12	3,53	0,21	0,38	0,08
NPNRU								
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DU NPRU	-	-	0,24	-	0,32	-	3,94	-
AMENAGEMENT DES CELLULES COMMERCIALES EUROPE	1,72	0,84	-	0,1	-	-	-	-
AUTRES PROJETS								
REMPACEMENT DES DISPOSITIFS ALARME ET CONTRÔLE D'ACCES	0,21	0,03	0,77	0,07	0,02	-	-	-
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	0,91	0,16	-	-	0,25	-	-	-

En 2025, débutera le versement des participations attendues de la Ville auprès de la SAEM Ville Renouvelée au titre de la concession d'aménagements des espaces publics du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons ».

Les études de conception en vue de la réhabilitation des écoles Provinces et Lamartine débuteront également en 2025, pour un démarrage du chantier attendu pour mi-2026. Intégrée au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, la réhabilitation des écoles Provinces-Lamartine vise à moderniser les bâtiments et leur performance énergétique, tout en repensant leurs abords avec un parvis paysager. Le projet prévoit également la mutualisation des espaces pour optimiser leur usage, favoriser les collaborations pédagogiques et créer un environnement plus ouvert, sécurisé et adapté aux besoins des enfants, des familles et des professionnels.

En complément de ces opérations pluriannuelles de forte dimension, l'exercice 2025 devrait également affecter des crédits d'investissement aux projets suivants :

- les investissements liés à la vidéoprotection (152 K€),
- l'extension du réseau fibre (150 K€),
- l'engagement du remplacement de la toiture et des menuiseries de la salle de sports Montaigne (86 K€),
- l'engagement de la mise en place d'une nouvelle solution de standard pour l'hôtel de ville en vue de sa réouverture complète début 2026 (80 K€),
- l'installation d'un nouveau colombarium au cimetière (65 K€).

B. Le financement de l'investissement

Le travail de recherche de sources de financement pour les projets d'investissement permet d'ores et déjà de prévoir au Budget Primitif 2025 des recettes partenariales à un niveau élevé, décomposées de la manière suivante :

- 1,31 K€ notifiés par la MEL dans le cadre de ses différents fonds de concours, pour les projets liés aux cellules de la galerie de l'Europe, au stade Félix Peltier, à l'école Anne Frank, à la rénovation de l'éclairage public ainsi qu'à celle de la toiture du boulodrome,
- 911 K€ notifiés par l'Etat au titre de la DSIL, pour les projets de la Maison France Services, des écoles Anne Frank et La Paix, de la rénovation des alarmes des bâtiments municipaux et des travaux prévus au Fort de Mons,
- 849 K€ à verser par la Région et l'Etat pour le projet du dojo dans le cadre de l'ANRU,
- 112,5 K€ notifiés par le Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants, pour le projet du stade Félix Peltier,
- 26 K€ notifiés par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour la rénovation de caméras de vidéoprotection sinistrées.

Les projets d'investissement bénéficient en outre d'une importante participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, bien que celle-ci soit inscrite en section de fonctionnement. Les perspectives de recettes liées à cette dotation en 2025, au regard des notifications déjà reçues, s'élèvent à 3,1 M€ et portent sur les chantiers de l'école Anne Frank (finalisé), du stade Félix Peltier, du dojo, ainsi que sur la rénovation et le réaménagement de l'hôtel de ville.

Les recettes du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en investissement sont estimées à 1,45 M€, avec le maintien prévu des taux.

Le versement de ces différentes recettes reste bien sûr conditionné à l'effectivité des dépenses prévues au cours de l'exercice.

La Ville présentera début 2025 de nouvelles demandes auprès de l'Etat afin de bénéficier sur cet exercice et les exercices à venir de subventions de type DPV et DSIL. D'autres subventions restent à solliciter ou sont en cours d'instruction par les partenaires. Dans l'attente de leur notification, elles n'apparaissent pas dans les projections présentées.

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Au regard des ressources exigées pour finaliser son ambitieux programme d'investissement, qui a depuis été renforcé par les nécessités liées à la réouverture des équipements sinistrés en juin 2023, la Ville devra donc confirmer sa capacité à mobiliser des financements externes importants, mais également poursuivre sa logique en dégagant un autofinancement annuel d'au moins 2 M€ au titre des opérations courantes de fonctionnement.

Dans ce contexte particulier, l'épargne cumulée de la commune devrait connaître une importante réduction au cours des exercices à venir et singulièrement de l'exercice 2025.

En fonction du taux de réalisation effectif qui sera relevé à l'automne, il se pourrait que ces ressources cumulées ne soient pas suffisantes pour assurer à elles-seules le financement des investissements envisagés. La Ville pourrait alors être amenée à souscrire au cours du prochain exercice un ou plusieurs emprunts, auprès d'acteurs du secteur financier. La récente réduction, au 1^{er} février 2025, du taux de rémunération du Livret A (de 3 % à 2,4 %) pourrait ouvrir des possibilités de financement plus favorables qu'au cours des derniers exercices, notamment dans le cadre de projets contribuant à la transition écologique et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, ce qui correspond à plusieurs grands chantiers en cours ou à venir sur le territoire monsois.

CONCLUSION

A quelques semaines de l'examen par le conseil municipal de son Budget Primitif pour l'exercice 2025, la Ville de Mons en Barœul constate, comme les autres collectivités territoriales, la difficulté de construire des perspectives budgétaires et financières, même à courte échéance, dans le flou occasionné par l'absence de Loi de Finances en début d'année civile.

Pour autant, ces incertitudes sont à relativiser au regard, d'une part de données relativement rassurantes sur le plan macroéconomique (ralentissement confirmé de l'inflation, stabilisation des coûts des énergies et des fluides...), d'autre part de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans laquelle la collectivité s'est engagée et à laquelle ses élus, cadres et agents contribuent de façon volontariste.

Dans ce contexte, et pour la première fois dans le cadre d'un budget unifié suite à la dissolution de son budget annexe, la Ville réaffirme son souhait de soumettre prochainement à l'approbation des élus un Budget Primitif à la fois ambitieux, sincère et prudent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

En cette dernière année pleine du mandat municipal, les grands projets inclus au Plan Pluriannuel d'Investissement sont soit finalisés, à l'image des différentes écoles rénovées au cours des derniers exercices, soit voient leur chantier s'amorcer ou sortir progressivement de terre, comme les équipements sportifs du stade Félix Peltier ou du dojo.

Comme elle l'avait déjà exprimé en 2024, la Ville se tient prête à mobiliser dès l'exercice 2025 un certain nombre d'actions susceptibles de l'aider à mettre en œuvre ses projets d'investissement ou à déployer de façon plus efficace ses politiques publiques. Cela inclut par exemple de nouvelles mesures d'économies sur la section de fonctionnement, l'adaptation des quelques tarifications qui n'ont pas fait l'objet d'actualisations récentes, la cession de valeurs mobilières ou encore le recours à l'emprunt.

Quelles que soient les hypothèses retenues *in fine*, la Ville de Mons en Barœul amorce l'exercice avec les moyens nécessaires pour poursuivre ses actions de métamorphose de la commune, d'adaptation aux enjeux d'avenir, mais également de renforcement du service public au bénéfice quotidien de ses habitants.